



Procès-verbal

Date : Le 18 février 2020
Endroit : Salle Jean-Luc-Guindon, CS de Hull
Rédigé par : Esther Philippe-Colletette

Objet : Rencontre CRT – Regroupement des professionnels

Présents :
 Henry Gagné Cathy Brazeau
 Marie-Claude Provencher Esther Philippe-Colletette
 Josée Lévesque Jean Audet
 Chantal Marcotte
Absents : N/A Martine Albert

1.	Adoption de l'ordre du jour	Suivis à faire	Échéancier
2.	Invitée : Martine Albert J.L. L'Employeur soutient que la salariée ne se voit pas octroyer des responsabilités supplémentaires. Le Regroupement soutient plutôt le contraire. M-H. R. /Prime pour les salariées aux arts L'Employeur explique que suite à la réorganisation, les mandats sont maintenant distribués par champ d'intérêt. La salariée avait soumis son intérêt pour la gestion de la collection.	L'Employeur planifiera une rencontre avec la gestion et la salariée. L'Employeur formulera une recommandation à l'effet de compenser le surplus des derniers temps en se référant aux dispositions de la convention collective.	18 mars 2020 18 mars 2020

	Ingénieurs juniors L'Employeur informe le Regroupement que deux postes de coordonnateurs juniors sont créés aux Infrastructures. Le but étant d'assurer une relève, les deux détenteurs de ces postes réaliseront des tâches similaires aux ingénieurs, mais puisqu'ils n'auront pas tous les acquis nécessaires, ils devront travailler conjointement avec leurs collègues. L'Employeur rassure le Regroupement en lui indiquant que ces postes n'ont pas comme objectif de réduire les effectifs des postes de Coordonnateur réguliers. Au niveau du recrutement, l'Employeur confirme qu'ils devront détenir le BAC et en plus d'être membre en règle de l'ordre professionnel.	Madame Blais-Lebouthillier s'assurera de compléter la classification des postes avant son départ.	27 février 2020
3.	Règles du Comité et rôle des membres Les parties conviennent de prioriser les discussions sur le fond plutôt que sur les cas d'espèce, lesquels devraient être initialement abordés avec les ressources humaines.		
4.	Suivis du CRT du 23 janvier 2020 Semaines supplémentaires service juridique Le SRH a envoyé, dimanche dernier, une réponse aux deux employés touchés à l'effet que leurs semaines leur étaient refusées. Semaines supplémentaires infrastructures Deux des trois demandes ont été acceptées. L'autre demande a été refusée. La gestion a rencontré la salariée concernée et le courriel officiel sortira aujourd'hui. Plan direction service des arts/Rencontre membres professionnels aux arts La rencontre qui devait avoir lieu la semaine dernière aura lieu demain.	Suite à cette rencontre, l'Employeur transmettra une convocation au Regroupement.	

	Salaire étudiant L'Employeur est en attente d'une validation du Service du Greffe quant à la mécanique d'approbations.		
	Formulaire semaine supplémentaire L'Employeur s'inspirera du formulaire de congé sans solde pour créer le formulaire. Horaire d'été Ce sujet sera à l'ordre du jour du Comité de direction du 18 mars 2020.	L'Employeur rendra le formulaire disponible sur l'Intranet. L'Employeur s'engage à sensibiliser les directions de services.	18 mars 2020 18 mars 2020
5.	Griefs en cours et nouveaux : PRO-1905-01 – Congés de paternité/maternité – L'Employeur transmettra, au Regroupement, une décision arbitrale récente sur le sujet. PRO-1901-01 – Augmentations salariales – Les procureurs des différentes parties auront une conférence téléphonique le 20 février 2020. PRO-1909-02 – Transactions immobilières – Le Regroupement retirera le grief dès qu'il aura une confirmation à l'effet que les primes auront été versées. PRO-2002-01 – D.F. – L'Employeur demande une extension des délais afin de faire les vérifications nécessaires au dossier. Le Regroupement accepte la suspension des délais.	L'Employeur confirme que les primes seront versées. Une rencontre aura lieu dans la semaine du 24 février avec la gestion.	28 février 2020 28 février 2020
6.	J.C. demande de révision Le Regroupement demande à l'Employeur de réviser sa position quant à la demande de reclassification de la salariée.	L'Employeur tentera de prévoir une rencontre dans la deuxième semaine du mois de mars avec le gestionnaire.	18 mars 2020

7.	Retour sur conciliation famille-travail Le Regroupement demande des précisions quant à la vision de la Ville sur la portée de la conciliation famille-travail. L'Employeur précise la vision.		
8.	Varia Prime de responsabilité de fin de semaine Bibliothèques Le Regroupement demande une mise à jour du dossier. L'Employeur confirme que le dossier est réglé, mais la prime doit être versée rétroactivement. Infrastructures Le Regroupement demande si l'Employeur a l'intention d'appliquer la prime de fin de semaine au Service des Infrastructures. Le Service est informé de l'existence de la lettre d'entente qui avait été rédigée pour le CANU. Ils en sont à réfléchir la mécanique.	Le Service souhaite que cette mécanique soit mise en place pour l'été.	
Fin	11h20		